



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12/02/2013 à 15H**

Les membres de l'ARC LANGUEDOC, Association des Responsables de Copropriété en Languedoc, se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 12/02/2013 à 15H à la Maison Pour Tous Voltaire, 3 square Jean Monnet 34070 MONTPELLIER, sur convocation régulière du Président en exercice, M. Pascal SZYMANEK, transmise le 18/01/2013 par e-mail et le 23/01/2013 par voie postale.

Il est constaté, à l'examen de la feuille de présence dûment émargée par chaque membre ou mandataire en entrant en séance, que 84 membres représentant 84 voix sont présents et représentés.

Adhérents présents : 21 ADHERENTS - VOIR FEUILLE DE PRESENCE

Adhérents représentés : 63 ADHERENTS - VOIR FEUILLE DE PRESENCE

Invité : M. Flavien BONNETTE en sa qualité de salarié Directeur et avec voix consultative.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activité du Président du Conseil d'Administration
- Rapport financier du Trésorier
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion
- Election de membres du Conseil d'Administration et de Contrôleurs aux Comptes
- Approbation des comptes 2012 (exercice du 01/01 au 31/12/2012)
- Affectation des résultats - Report à nouveau du solde de l'exercice 2012
- Révision et approbation du budget 2013
- Montant des cotisations 2014
- Approbation du budget 2014
- Actions de l'ARC LANGUEDOC pour 2013 / 2014
- Questions diverses

Il est procédé à l'élection du bureau de l'assemblée.

1. **ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE :**

M. Pascal SZYMANEK se présente en qualité de président de séance.

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

M. Pascal SZYMANEK est élu président de séance à l'unanimité des présents et représentés.

2. **ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Roland ROUSSEAU se présente en qualité de secrétaire de séance.

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

M. Roland ROUSSEAU est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents et représentés.

3. **RAPPORT D'ACTIVITE :**

Le Président du Conseil d'Administration de l'association rend compte des activités de l'association et du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2012. Il est précisé que M. Pascal SYZMANEK est entré en fonction le 01/12/2012 suite à la démission de M. Jean DAVID en date du 01/12/2012.

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

L'assemblée générale approuve le rapport moral de l'activité du Conseil d'Administration à l'unanimité des présents et représentés.

4. **RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER - EXERCICE DU 01/01/2012 AU 31/12/2012 :**

L'assemblée générale prend acte du rapport financier établi par le Trésorier, M. Roland ROUSSEAU, entré en fonction le 03/12/2012 suite à la démission de M. Michel CLEMENT en date du 20/11/2012.

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

L'assemblée générale prend acte du rapport financier du trésorier présenté à l'unanimité des présents et représentés.

5. **QUITUS AUX ADMINISTRATEURS POUR LEUR GESTION - EXERCICE DU 01/01/2012 AU 31/12/2012 :**

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2012.

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion à l'unanimité des présents et représentés.

6. **ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES :**

a) Le nombre d'administrateurs est fixé entre 3 et 9 selon les statuts en vigueur. Les candidats retenus sont :

- Mme Sylvie DEIT-FELIX (RESIDENCE PYRRHA)

- Mme Brigitte DE RICARD (LES LAUNES)

- M. Adrien WICART (RESIDENCE DU LEZ)
- M. Jean-Pierre FELS (LA NEF)
- Mme Anne REMOND (RESIDENCE DE L'ESPLANADE)
- Mme Edith KLEIN (LA MALAMOUSQUE DOREE)
- M. Roland ROUSSEAU (individuel)
- M. Pascal SZYMANEK (LE MAZET)

Il est procédé au vote puis au dépouillement.

Sont désignés membres du Conseil d'Administration pour une durée de 2 ans :

- | | |
|--|-----------|
| - Mme Sylvie DEIT-FELIX (RESIDENCE PYRRHA) | - 84 voix |
| - Mme Brigitte DE RICARD (LES LAUNES) | - 84 voix |
| - M. Adrien WICART (RESIDENCE DU LEZ) | - 84 voix |
| - M. Jean-Pierre FELS (LA NEF) | - 84 voix |
| - Mme Anne REMOND (RESIDENCE DE L'ESPLANADE) | - 84 voix |
| - Mme Edith KLEIN (LA MALAMOUSQUE DOREE) | - 84 voix |
| - M. Roland ROUSSEAU (individuel) | - 84 voix |
| - M. Pascal SZYMANEK (LE MAZET) | - 84 voix |

b) Les statuts prévoient la possibilité de désigner jusque 2 contrôleurs aux comptes.

Deux membres se présentent :

- M. Pierre BLERVAQUE (FRANCE 7), selon candidature écrite pour cause d'absence, déjà élu l'an passé
- M. Michel PERNEL (RESIDENCE LES CHASSELAS)

Il est procédé au vote puis au dépouillement.

Sont élus contrôleurs aux comptes pour 1 an :

- | | |
|--|-----------|
| - M. Pierre BLERVAQUE (FRANCE 7) | - 84 voix |
| - M. Michel PERNEL (RESIDENCE LES CHASSELAS) | - 84 voix |

7. APPROBATION DES COMPTES 2012 - EXERCICE DU 01/01/2012 AU 31/12/2012 :

L'assemblée générale approuve les comptes présentés relatifs à l'exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012. Les recettes se montent à 123.323,39 € et les dépenses à 112.327,52 € soit un surplus de recettes de 10.995,87 €.

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012 à l'unanimité des présents et représentés.

8. AFFECTATION DU RESULTAT - REPORT A NOUVEAU DU SOLDE DE L'EXERCICE 2012 :

L'assemblée générale décide d'affecter le solde de l'exercice 2012, arrêté à la somme de + 24.692,05 €, au compte « report à nouveau ».

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

L'assemblée générale décide d'affecter le solde de l'exercice 2012, arrêté à la somme de + 24.692,05 €, au compte « report à nouveau » à l'unanimité des présents et représentés.

9. **REVISION ET APPROBATION DU BUDGET EXERCICE 2013 - PERIODE DU 01/01/2013 AU 31/12/2013 :**

L'assemblée générale décide de fixer le budget de fonctionnement de l'association pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013 à hauteur de 130.000 €, selon tableaux ci-après.

RECETTES	PREVISIONNEL 2013
IMPAYES N-1	2 000,00
RENOUVELLEMENTS ADHERENTS	87 500,00
NOUVEAUX ADHERENTS	25 000,00
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	14 000,00
ACHAT GUIDES ARC	300,00
REMBOURSEMENTS DIVERS	1 200,00
TOTAL RECETTES	130 000,00 €

DEPENSES	PREVISIONNEL 2013
SALAIRES + CHARGES SOCIALES + RETRAITE + FORMATION	92 750,00 €
GRATIFICATION STAGIAIRE	1 800,00 €
DEPLACEMENT (PEAGE + PARKING)	2 700,00 €
INDEMNITES KILOMETRIQUES	2 800,00 €
FORMATIONS ET AG (LOCATION SALLE, REPAS, ...)	1 000,00 €
BULLETINS TRIMESTRIELS (ACHAT + ENVOI)	3 000,00 €
COTISATION UNARC	250,00 €
CONSULTATIONS JURISTE	1 000,00 €
ASSURANCE RCP	2 500,00 €
LOCAUX (LOYER + EDF + ASSURANCE + ENTRETIEN)	10 000,00 €
INTERNET + TELEPHONE	800,00 €
MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	2 500,00 €
FOURNITURES + CONSOMMABLES + PHOTOCOPIES	1 600,00 €
FRAIS POSTAUX	800,00 €
REMBOURSEMENTS D'ADHESIONS (SUITE ADH COLL OU EXCLUSION)	500,00 €
ABONNEMENTS REVUES + VEILLE JURIDIQUE ET SOCIETES	3 500,00 €
DIVERS	2 500,00 €
TOTAL DEPENSES	130 000,00 €

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

L'assemblée générale approuve le budget 2013 présenté à hauteur de 130.000 € à l'unanimité des présents et représentés.

10. **MONTANT DES COTISATIONS 2014 :**

L'assemblée générale décide de ne pas revaloriser les cotisations annuelles pour l'année 2014, et donc de les poursuivre selon les mêmes bases que 2013 :

- Adhésions individuelles : 99 €.

- Adhésions collectives : 99 € (base fixe) + 4 €/lot principal (logement, commerce), avec plafonnement de la cotisation à 880 € pour les adhésions jusqu'à 399 lots. La cotisation des adhésions représentant 400 lots et plus est négociée.

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

L'assemblée générale approuve le montant des cotisations 2014 à l'unanimité des présents et représentés.

11. **APPROBATION DU BUDGET EXERCICE 2014 - PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014 :**

L'assemblée générale décide de fixer le budget de fonctionnement de l'association pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 à hauteur de 130.000 €, selon tableaux ci-après.

RECETTES	PREVISIONNEL 2013
IMPAYES N-1	2 000,00
RENOUVELLEMENTS ADHERENTS	87 500,00
NOUVEAUX ADHERENTS	25 000,00
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	14 000,00
ACHAT GUIDES ARC	300,00
REMBOURSEMENTS DIVERS	1 200,00
TOTAL RECETTES	130 000,00 €

DEPENSES	PREVISIONNEL 2013
SALAIRES + CHARGES SOCIALES + RETRAITE + FORMATION	92 750,00 €
GRATIFICATION STAGIAIRE	1 800,00 €
DEPLACEMENT (PEAGE + PARKING)	2 700,00 €
INDEMNITES KILOMETRIQUES	2 800,00 €
FORMATIONS ET AG (LOCATION SALLE, REPAS, ...)	1 000,00 €
BULLETINS TRIMESTRIELS (ACHAT + ENVOI)	3 000,00 €
COTISATION UNARC	250,00 €
CONSULTATIONS JURISTE	1 000,00 €
ASSURANCE RCP	2 500,00 €
LOCAUX (LOYER + EDF + ASSURANCE + ENTRETIEN)	10 000,00 €
INTERNET + TELEPHONE	800,00 €
MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	2 500,00 €
FOURNITURES + CONSOMMABLES + PHOTOCOPIES	1 600,00 €
FRAIS POSTAUX	800,00 €
REMBOURSEMENTS D'ADHESIONS	500,00 €
ABONNEMENTS REVUES + VEILLE JURIDIQUE ET SOCIETES	3 500,00 €
DIVERS	2 500,00 €
TOTAL DEPENSES	130 000,00 €

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

L'assemblée générale approuve le budget 2014 présenté à hauteur de 130.000 € à l'unanimité des présents et représentés.

12. ACTIONS DE L'ARC LANGUEDOC POUR 2013 / 2014 :

Un point est fait sur les formations à dispenser, sur les actions à mener ou à continuer de mener...

Eventuelle reprise des départements 11-66 selon décision attendue lors de l'AG de l'UNARC du 14/02/2013 (exclusion de l'ADCEN 66 - ARC ROUSSILLON).

Référencement d'entreprises via la coopérative technique COPROPRIETE SERVICES à Paris.

Suggestions émises :

- Imaginer une session d'échanges concernant les incivilités (retours d'expériences, discussions)
- Communication : voir éventuellement du côté des Médiathèques pour faire connaître l'association, organiser une réunion d'information à destination des futurs ou nouveaux propriétaires (résidences neuves) non adhérents (relais médiatique impératif pour cela...), le CA se réunira afin d'échanger sur les possibilités de communication afin de faire connaître l'association.

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

L'assemblée générale approuve les projets d'actions à l'unanimité des présents et représentés.

13. QUESTIONS DIVERSES (sans vote) :

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 17H.

La feuille de présence est alors émarginée par les membres du bureau.

Le Président,

M. Pascal SZYMANEK

Le Secrétaire,

M. Roland ROUSSEAU

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siret N° 529 855 868 00020

Déclaration en Préfecture : 09/12/2010 - Parution au JO : 25/12/2010 sous la référence N° 622

Membre de l'UNARC - Membre Permanent de la Commission Nationale de la Copropriété

Siège social et adresse de correspondance : Le France Bat F - 33 allée de l'Attique - 34000 MONTPELLIER

Tel : 04 99 53 87 33 - Portable : 06 11 61 09 77 - Fax : 09 72 23 21 92 - E-mail : contact@arclanguedoc.fr

Sites Internet : <http://www.unarc.asso.fr> & <http://www.arclanguedoc.fr>